

Bordereau à transmettre avec le dossier

PIECES A JOINDRE A L'EXAMEN DU DOSSIER

Demande de reclassement, de prise en charge d'une cure
thermale

- La demande de l'intéressé(e) ;
- Le certificat médical prescrivant la cure thermale ou un reclassement ;
- L'expertise effectuée par un médecin agréé inscrit sur les listes préfectorales.